



Coupages d'électricité : le spectre de la désorganisation de la gestion Covid

La situation énergétique du pays risque d'entraîner des coupures ciblées d'électricité à partir du mois de janvier. Dans une circulaire, qui n'a pas fait l'objet de discussions avec les organisations syndicales, la Première Ministre indique aux Préfets que les écoles, collèges et lycées devraient alors fermer pour une demi-journée. La décision serait communiquée la veille à 17h.

Pour le SE-Unsa, ces annonces font craindre le retour de l'improvisation et des bricolages qui ont déjà trop marqué les équipes, les élèves et les familles lors de la crise sanitaire.

Beaucoup de questions se posent :

- - Quelle procédure d'informations des personnels et des familles lorsque la décision de délestage est prise ?
- - Quel impact sur le transport scolaire et sur les internats pour des fermeture d'une demi-journée ?
- - Est-il prévu des accueils pour les enfants de certaines professions ? Sur ce point, le ministre qui visitait le salon educ@tech, a répondu que les écoles ou établissements situés à proximité d'une structure prioritaire, qui ne seront donc pas touchés, pourront accueillir les élèves d'autres écoles. Pour le SE-Unsa, cela ne peut pas fonctionner alors que les Ecoles auront déjà leurs propres élèves.
- - Quelles consignes pour les personnels de l'Education nationale dont l'école ou l'établissement serait fermé ? Quelles dispositions pour ceux dont l'école ou l'établissement d'exercice fonctionnerait normalement pendant que l'école de leur enfant serait fermée ? Pour le SE-Unsa, les personnels ne peuvent pas se retrouver dans ces situations intenable.

Le SE-Unsa a interpellé le cabinet du ministre et lui a soumis l'ensemble des questions qui se posent. Il attend des réponses lors de la réunion programmée en urgence vendredi 2 décembre à 16h.

Le SE-Unsa a prévenu : les personnels ne veulent pas revivre la désorganisation et la tension subies par les communautés éducatives lors des nombreux épisodes de la gestion de l'épidémie de Covid.

Paris, le 1^{er} décembre 2022

Stéphane Crochet